

### PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice :	<b>29</b>	L'an <b>deux mille vingt-quatre</b> , le <b>lundi vingt-trois septembre</b> à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi dix-sept septembre 2024, s'est réuni en mairie salle du conseil municipal, en séance publique, <b>sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.</b>
Nombre de conseillers présents :	<b>19</b>	
Nombre de pouvoirs enregistrés :	<b>07</b>	
Nombre de conseillers votants :	<b>26</b>	

#### TABLEAU DES CONSEILLERS PRESENTS, REPRESENTES OU EXCUSES

NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à
BONNICHON	Frédéric	X		
FAURE-IMBERT	Danielle	X		
CHAUVIN	Lionel		X	<b>F. BONNICHON</b>
CACERES	Marie	X		
VIDAL	Thierry	X		
ABELARD	Nathalie	X		
WATERLOT	Philippe		X	<b>R. GARCIA</b>
MECKLER	Emanuelle	X		
GARCIA	Ramon	X		
CRETIN	Chantal	X		
RAVEL	Dominique	X		
PORTE	Michèle	X		
ROUVIER-AMBLARD	Marie	X		
DOLAT	Gilles		X	<b>N. ABELARD</b>
CREGUT	Jacques	X		

NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à
GUILLOT	Brigitte	X		
CANET	Antoine	X		
DESPANQUE	Brigitte	X		
MAUPIED	Catherine	X		
BAYLE	Bernard		X	<b>M. ROUVIER-AMBLARD</b>
GAILLARD	Jean-Luc	X		
MESSEANT	Jean-François		X	<b>E. MECKLER</b>
MELUT	Valérie		X	
DUARTE	Marie-Christine		X	<b>T. VIDAL</b>
BIONNIER	Cédric	X		
VERMERSCH	Vincent		X	
CROZY MACHEBOEUF	Carole		X	
VINCENT	Eric	X		
LICHERON	Brigitte		X	<b>D. FAURE-IMBERT</b>

## ORDRE DU JOUR

RAPORTEURS		DELIBERATIONS	
<b>PREAMBULE</b>			
Frédéric BONNICHON	<b>0</b>	COMPTE-RENDU A L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT DU 8 JUILLET 2024 AU 23 SEPTEMBRE 2024	
Frédéric BONNICHON	<b>0</b>	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2024 - <b>ANNEXE 1</b>	
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>			
Frédéric BONNICHON	<b>1</b>	PARTICIPATION A LA CARTOGRAPHIE DES TERROIRS VITICOLES - <b>ANNEXE 2</b>	
Frédéric BONNICHON	<b>2</b>	RENOUVELLEMENT DU SYSTEME DE LA VIDEOPROTECTION	
Frédéric BONNICHON	<b>3</b>	CONSTITUTION D'UNE COMMISSION PERMANENTE DE DELEGATION SERVICE PUBLIC	
<b>FINANCES</b>			
Frédéric BONNICHON	<b>4</b>	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES ASSURANCES COMMUNALES 2025-2028	
Cédric BIONNIER	<b>5</b>	DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET COMMUNE	
Cédric BIONNIER	<b>6</b>	DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET SOURCES	
Cédric BIONNIER	<b>7</b>	DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET THEATRE	
Cédric BIONNIER	<b>8</b>	ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES - BUDGET COMMUNE	
Cédric BIONNIER	<b>9</b>	ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES - BUDGET THEATRE	
<b>JEUNESSE</b>			
Thierry VIDAL	<b>10</b>	ORGANISATION D'UN MINI SEJOUR A LYON : DESTINATIONS, MODALITES ET TARIFS	
<b>VIE DE LA CITÉ</b>			
Emanuelle MECKLER	<b>11</b>	THEATRE - FIXATION TARIF LOCATION - SOCIETE FILPROD	
Emanuelle MECKLER	<b>12</b>	THEATRE - PLACES DE SPECTACLES OFFERTES AUX ENFANTS DES ECOLES NÉS EN 2015 - SAISON 2024-2025	
Emanuelle MECKLER	<b>13</b>	THEATRE - MODIFICATION DU TARIF CATERING	

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30 et constate que le quorum est atteint.

## PREAMBULE

### 0. COMPTE-RENDU A L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES EN APLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU 8 JUILLET 2024 AU 23 SEPTEMBRE 2024

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Par délibération du 27 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire. Le tableau ci-dessous récapitule les décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT :

N°	N° de décision et objet	MONTANT T.T.C. (le cas échéant)	MONTANT H.T. DES TRAVAUX (le cas échéant)
5	24D15-DECIS-024-ADMIN-30082024-PORTANT SUR UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE LICENCE 4-SCT LPHS	100 €	
5	24D15-DECIS-025-CADRE DE VIE -23.09.2024-PORTANT SUR LA REALISATION D'UNE MISSION AMO POUR LES THERMES HENRY - DEMANDE D'ACCORD PREALABLE FONDS PVD		

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

### 0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2024

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du 8 Juillet 2024.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1. PARTICIPATION A LA CARTOGRAPHIE DES TERROIRS VITICOLES

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le principe de participer à la cartographie des terroirs situés sur le territoire de RLV moyennant une participation de 100 € pour chacun des points de sondage réalisés sur le territoire de la commune, dans la limite d'une enveloppe globale de 2 500 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### 2. RENOUVELLEMENT DU SYSTEME DE LA VIDEOPROTECTION

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le renouvellement du système de vidéoprotection existant et l'extension de ce dispositif par 5 caméras au périmètre n°1 situés au Parc Thermal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### 3. CONSTITUTION D'UNE COMMISSION PERMANENTE DE DELEGATION SERVICE PUBLIC

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la nouvelle composition de la Délégation de Service Public.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES ASSURANCES COMMUNALES 2025-2028**

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'avis de la Commission d'Appel d'Offres chargée d'attribuer le marché.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **5. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE**

Rapporteur : M. Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la décision modificative N°2 du budget commune.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **6. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET SOURCES**

Rapporteur : M. Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la décision modificative N°2 du budget sources.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **7. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET THEATRE**

Rapporteur : M. Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la décision modificative N°1 du budget Théâtre.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **8. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES - BUDGET COMMUNE**

Rapporteur : M. Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables pour 2024.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **9. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES - BUDGET THEATRE**

Rapporteur : M. Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables pour 2024

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 10. ORGANISATION D'UN MINI SEJOUR A LYON : DESTINATIONS, MODALITES ET TARIFS

Rapporteur : M. Thierry VIDAL

Monsieur VIDAL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'organisation de ce mini-séjour ainsi que les tarifs.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 11. THEATRE - FIXATION TARIF LOCATION - SOCIETE FILPROD

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les conditions et modalités de la mise en place de ce nouveau tarif de location du théâtre. Il propose de dénommer ce nouveau tarif « co-diffusion ».

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 12. THEATRE - PLACES DE SPECTACLES OFFERTES AUX ENFANTS DES ECOLES NÉS EN 2015 - SAISON 2024-2025

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée émet un avis très favorable de cette initiative et du lien intergénérationnel mis en place à travers cette démarche.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette proposition au titre de la saison 2024-2025.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 13. THEATRE - MODIFICATION DU TARIF CATERING

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la création d'un nouveau tarif pour le catering des artistes

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**LA SEANCE EST LEVEE A 22H.**

---

Frédéric BONNICHON  
Maire de Châtel-Guyon

Jacques CREGUT  
Secrétaire de séance du conseil municipal